



Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

L'objet de la mission est l'établissement d'un état relatif à la présence de termites réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

A. Désignation du ou des bâtiments

Adresse du bien	34 Avenue Thérèse Voisin 37000 TOURS
Description sommaire	Bâtiment industriel
Désignations des lots	Non communiquées
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien non indépendant
Permis de construire délivré en	De 1949 au 01/07/1997
Nom et qualité accompagnateur	IMPRIMERIE VINCENT Monsieur JALLOT Philippe

Le bien est situé dans une zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme soumise à l'existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L. 133-5 du CCH

B. Désignation du client

Donneur d'ordre	Propriétaire
Si différent du propriétaire	SCI GUTENBERG BEDAUX 34 Avenue Thérèse Voisin, 37000 TOURS

C. Désignation de l'opérateur de diagnostic

Commande effectuée le	17/12/2021
Visite réalisée le	03/01/2022 de 14:00 à 19:00
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Ahmet Kaçan. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.CERT Parc Edonia Bât G rue de la Terre Victoria 35760 Saint-Grégoire (Réf : CPDI 2776)
Numéro Siret	499 077 808 00024
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2 000 000 € - Date de validité : 31/12/2022
Sous-traitance	Sans objet

Conclusion de la mission d'investigation

Absence de termites

L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

Le présent état n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat d'indices ou d'absence d'indice d'infestation de termites.

En cas de vente d'un immeuble bâti, cet état peut être utilisé pendant moins de 6 mois afin d'être joint à l'acte authentique afin d'exonérer le vendeur de la garantie des vices cachés constitués par la présence de termites.

Fait à ST AVERTIN, le 03/01/2022

Monsieur Ahmet Kaçan
Diagnosticteur certifié.



Nota. - Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

D. Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation *
Bâtiment industriel		
Rez de chaussée		
(1) Entrée	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(1) Entrée	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(1) Entrée	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(1) Entrée	Plinthes (Carrelage -)	Absence d'indice
(1) Entrée	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée	Huisserie Porte (Alu)	Absence d'indice
(1) Entrée	Porte (Alu)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(2) Serveur	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(2) Serveur	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(2) Serveur	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(2) Serveur	Plinthes (Carrelage -)	Absence d'indice
(2) Serveur	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Serveur	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(2) Serveur	Huisserie Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(2) Serveur	Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(2) Serveur	Volet (PVC)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(3) Salle informatique	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(3) Salle informatique	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(3) Salle informatique	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(3) Salle informatique	Plinthes (Carrelage -)	Absence d'indice
(3) Salle informatique	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(3) Salle informatique	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(3) Salle informatique	Huisserie Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(3) Salle informatique	Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(3) Salle informatique	Volet (PVC)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(4) Archives 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(4) Archives 1	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(4) Archives 1	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(4) Archives 1	Plinthes (Carrelage -)	Absence d'indice
(4) Archives 1	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(4) Archives 1	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(5) Palier	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(5) Palier	Mur (Maçonnerie Peinture)	Absence d'indice
(5) Palier	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(5) Palier	Plinthes (Carrelage -)	Absence d'indice
(5) Palier	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(5) Palier	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(5) Palier	Escalier (Béton -)	Absence d'indice
(5) Palier	Rambarde (Métal Peinture)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(6) Stockage 1	Sol (Béton)	Absence d'indice
(6) Stockage 1	Mur (Tole métallique -)	Absence d'indice

(6) Stockage 1	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(6) Stockage 1	Huisserie Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(6) Stockage 1	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(6) Stockage 1	Plafond (Toles métalliques -)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(7) Archives 2	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(7) Archives 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(7) Archives 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(7) Archives 2	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(7) Archives 2	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(8) Archives 3	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(8) Archives 3	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(8) Archives 3	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(8) Archives 3	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(8) Archives 3	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(9) Archives 4	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(9) Archives 4	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(9) Archives 4	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(9) Archives 4	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(9) Archives 4	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(10) Atelier mécanique	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(10) Atelier mécanique	Mur (Panneaux bois Peinture)	Absence d'indice
(10) Atelier mécanique	Plafond (Toles métalliques -)	Absence d'indice
(10) Atelier mécanique	Huisserie Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(10) Atelier mécanique	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(11) Dégagement	Sol (Béton)	Absence d'indice
(11) Dégagement	Mur (Panneaux bois Peinture)	Absence d'indice
(11) Dégagement	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(11) Dégagement	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(11) Dégagement	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(11) Dégagement	Huisserie Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(11) Dégagement	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(12) Atelier	Sol (Béton)	Absence d'indice
(12) Atelier	Mur (Panneaux bois Peinture)	Absence d'indice
(12) Atelier	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(12) Atelier	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(12) Atelier	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(12) Atelier	Huisserie Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(12) Atelier	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(12) Atelier	Mur (Maçonnerie -)	Absence d'indice
(12) Atelier	Plafond (Héraclite -)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(13) Réserve atelier	Sol (Béton)	Absence d'indice
(13) Réserve atelier	Mur (Tole métallique -)	Absence d'indice
(13) Réserve atelier	Plafond (Isolant -)	Absence d'indice
(13) Réserve atelier	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(13) Réserve atelier	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(13) Réserve atelier	Huisserie Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(13) Réserve atelier	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(13) Réserve atelier	Mur (Maçonnerie -)	Absence d'indice
(13) Réserve atelier	Mur (Plâtre)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(14) Chaufferie	Sol (Béton)	Absence d'indice
(14) Chaufferie	Mur (Tole métallique -)	Absence d'indice
(14) Chaufferie	Plafond (Plâtre)	Absence d'indice
(14) Chaufferie	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Chaufferie	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Chaufferie	Mur (Maçonnerie -)	Absence d'indice

(14) Chaufferie	Mur (Plâtre)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(15) Chambre froide	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(15) Chambre froide	Mur (Panneaux bois Peinture)	Absence d'indice
(15) Chambre froide	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(15) Chambre froide	Huisserie Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(15) Chambre froide	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(15) Chambre froide	Plafond (Bois)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(16) Dépôt	Sol (Béton)	Absence d'indice
(16) Dépôt	Mur (Toile métallique -)	Absence d'indice
(16) Dépôt	Plafond (Toles métalliques -)	Absence d'indice
(16) Dépôt	Huisserie Porte (Métal)	Absence d'indice
(16) Dépôt	Porte (Métal)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(17) Stockage bobines	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(17) Stockage bobines	Mur (Panneaux bois Peinture)	Absence d'indice
(17) Stockage bobines	Plafond (Toles métalliques -)	Absence d'indice
(17) Stockage bobines	Huisserie Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(17) Stockage bobines	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(17) Stockage bobines	Mur (Maçonnerie -)	Absence d'indice
(17) Stockage bobines	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(17) Stockage bobines	Mur (Plâtre et faïence)	Absence d'indice
(17) Stockage bobines	Plinthes (Carrelage -)	Absence d'indice
Rez de chaussée		
(18) Réserve	Sol (Béton)	Absence d'indice
(18) Réserve	Mur (Maçonnerie -)	Absence d'indice
(18) Réserve	Plafond (Béton)	Absence d'indice
(18) Réserve	Huisserie Porte (Métal -)	Absence d'indice
(18) Réserve	Porte (Métal -)	Absence d'indice
Extérieur		
(19) Local transfo	Sol (Béton)	Absence d'indice
(19) Local transfo	Mur (Maçonnerie -)	Absence d'indice
(19) Local transfo	Plafond (Maçonnerie -)	Absence d'indice
(19) Local transfo	Huisserie Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
(19) Local transfo	Porte (Métal Peinture)	Absence d'indice
RDC-1er		
(20) Escalier	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(20) Escalier	Contremarches (Bois Vernis)	Absence d'indice
(20) Escalier	Marches (Bois Vernis)	Absence d'indice
(20) Escalier	Balustres (Alu -)	Absence d'indice
(20) Escalier	Limon (Bois Peinture)	Absence d'indice
(20) Escalier	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
1er étage		
(21) Mezzanine	Sol (Béton)	Absence d'indice
(21) Mezzanine	Mur (Maçonnerie -)	Absence d'indice
(21) Mezzanine	Plafond (Toles métalliques -)	Absence d'indice
(21) Mezzanine	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
1er étage		
(22) Grande circulation	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(22) Grande circulation	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(22) Grande circulation	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(22) Grande circulation	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(22) Grande circulation	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(22) Grande circulation	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(23) Bureau 1	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(23) Bureau 1	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(23) Bureau 1	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(23) Bureau 1	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(23) Bureau 1	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(23) Bureau 1	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(23) Bureau 1	Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice

(23) Bureau 1	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(24) Bureau 2	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(24) Bureau 2	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(24) Bureau 2	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(24) Bureau 2	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(24) Bureau 2	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(24) Bureau 2	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(24) Bureau 2	Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(24) Bureau 2	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(25) Sanitaires Dames	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(25) Sanitaires Dames	Mur (Plâtre Faïence/peinture)	Absence d'indice
(25) Sanitaires Dames	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(25) Sanitaires Dames	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(25) Sanitaires Dames	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(25) Sanitaires Dames	Plinthes (Carrelage -)	Absence d'indice
1er étage		
(26) Sanitaires Hommes	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(26) Sanitaires Hommes	Mur (Plâtre Faïence/peinture)	Absence d'indice
(26) Sanitaires Hommes	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(26) Sanitaires Hommes	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Sanitaires Hommes	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Sanitaires Hommes	Plinthes (Carrelage -)	Absence d'indice
1er étage		
(27) Bureau 3	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(27) Bureau 3	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(27) Bureau 3	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(27) Bureau 3	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(27) Bureau 3	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(27) Bureau 3	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(27) Bureau 3	Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(27) Bureau 3	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(28) Bureau 4	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(28) Bureau 4	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(28) Bureau 4	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(28) Bureau 4	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(28) Bureau 4	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(28) Bureau 4	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(28) Bureau 4	Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(28) Bureau 4	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(29) Bureau 5	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(29) Bureau 5	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(29) Bureau 5	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(29) Bureau 5	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(29) Bureau 5	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(29) Bureau 5	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(29) Bureau 5	Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(29) Bureau 5	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(30) Bureau 6	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(30) Bureau 6	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(30) Bureau 6	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(30) Bureau 6	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(30) Bureau 6	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(30) Bureau 6	Huisserie Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(30) Bureau 6	Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(30) Bureau 6	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(30) Bureau 6	Volet (PVC)	Absence d'indice
1er étage		
(31) Bureau 7	Sol (Moquette)	Absence d'indice

(31) Bureau 7	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(31) Bureau 7	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(31) Bureau 7	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(31) Bureau 7	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(31) Bureau 7	Huisserie Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(31) Bureau 7	Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(31) Bureau 7	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(31) Bureau 7	Volet (PVC)	Absence d'indice
1er étage		
(32) Bureau 8	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(32) Bureau 8	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(32) Bureau 8	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(32) Bureau 8	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(32) Bureau 8	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(32) Bureau 8	Huisserie Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(32) Bureau 8	Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(32) Bureau 8	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(32) Bureau 8	Volet (PVC)	Absence d'indice
1er étage		
(33) Bureau 9	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(33) Bureau 9	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(33) Bureau 9	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(33) Bureau 9	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(33) Bureau 9	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(33) Bureau 9	Huisserie Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(33) Bureau 9	Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(33) Bureau 9	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(33) Bureau 9	Volet (PVC)	Absence d'indice
1er étage		
(34) Bureau 10	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(34) Bureau 10	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(34) Bureau 10	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(34) Bureau 10	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(34) Bureau 10	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(34) Bureau 10	Huisserie Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(34) Bureau 10	Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(34) Bureau 10	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(34) Bureau 10	Volet (PVC)	Absence d'indice
1er étage		
(35) Bureau 11	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(35) Bureau 11	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(35) Bureau 11	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(35) Bureau 11	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(35) Bureau 11	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(35) Bureau 11	Huisserie Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(35) Bureau 11	Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(35) Bureau 11	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(35) Bureau 11	Volet (PVC)	Absence d'indice
1er étage		
(36) Bureau 12	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(36) Bureau 12	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(36) Bureau 12	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(36) Bureau 12	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(36) Bureau 12	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(36) Bureau 12	Huisserie Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(36) Bureau 12	Fenêtre (PVC -)	Absence d'indice
(36) Bureau 12	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(36) Bureau 12	Volet (PVC)	Absence d'indice
1er étage		
(37) Petite circulation	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(37) Petite circulation	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(37) Petite circulation	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(37) Petite circulation	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice

(37) Petite circulation	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(37) Petite circulation	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(37) Petite circulation	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(37) Petite circulation	Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(38) Bureau 13	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(38) Bureau 13	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(38) Bureau 13	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(38) Bureau 13	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(38) Bureau 13	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(38) Bureau 13	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(38) Bureau 13	Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(38) Bureau 13	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(39) Bureau 14	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(39) Bureau 14	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(39) Bureau 14	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(39) Bureau 14	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(39) Bureau 14	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(39) Bureau 14	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(39) Bureau 14	Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(39) Bureau 14	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
1er étage		
(40) Bureau 15	Sol (Moquette)	Absence d'indice
(40) Bureau 15	Mur (Plâtre Toile de verre)	Absence d'indice
(40) Bureau 15	Plafond (Faux plafond)	Absence d'indice
(40) Bureau 15	Huisserie Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(40) Bureau 15	Porte (Bois peint)	Absence d'indice
(40) Bureau 15	Huisserie Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(40) Bureau 15	Fenêtre (Bois Peinture)	Absence d'indice
(40) Bureau 15	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice

* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

Tous les ouvrages ou parties d'ouvrages qui ont fait l'objet d'une description dans les éléments de repérage ont fait l'objet d'un examen visuel minutieux. Des sondages non destructifs sur les ouvrages bois ont été effectués.

E. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Designation	Justification
Plénum du local stockage	non accessible

F. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Tous les ouvrages dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

G. Moyens d'investigation utilisés (méthodes et outils)

- Examen visuel des parties visibles et accessibles,
- Sondage mécanique des bois visibles et accessibles (poinçonnage).
- Outillages : lampe de forte puissance, poinçon fin type alène, humidimètre, loupe éclairante grossissante 10 fois.
- Méthodologie basée selon la norme NF P 03-201 de mars 2012

H. Constatations diverses

Sans objet

Informations du donneur d'ordre :

Aucune information relative à des traitements antérieurs contre les termites ou à la présence de termites dans le bâtiment n'a été mentionnée par le donneur d'ordre.

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016..

I. Obligation du propriétaire

Sans objet.

Conditions particulières d'exécution

Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation (Art. L.133-1 à L.133-6 et R.133-1 à R.133-6).
- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 14 février 2012 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification

- Arrêtés municipaux ou préfectoraux en vigueur (consulter la Direction Départementale de l'Équipement ou la mairie du lieu de diagnostic).
- L'état du bâtiment relatif à la présence de termites se réfère à la norme NF P 03-201 de mars 2012 concernant le diagnostic technique relatif à la présence de termites dans les bâtiments (norme mentionnée à l'art. 1 de l'arrêté du 29 mars 2007).
- Article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitat : en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application de l'article L. 133-5, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.
- Article L133-1 du Code de la construction et de l'habitat : dans les secteurs délimités par le conseil municipal, le maire peut enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les six mois à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires

Précisions

En cas de bien meublé n'ayant pas permis un examen exhaustif, le cabinet s'engage à la demande du client, à faire une 2^{ème} visite quand le bien est vide de meubles. Cette visite est gratuite en cas de rendez-vous défini en accord avec le cabinet dans une plage d'une semaine. En cas de rendez-vous défini dans une plage de 2 heures ou de nouvelle visite après dépassement du délai de validité du constat, le montant facturé sera 50 % du tarif initial.

L'état relatif à la présence de termites dans les immeubles bâtis est limité (sauf mission différente expressément spécifiée à la commande) à la recherche d'indices d'infestations de termites en application des lois, décrets ou arrêtés en vigueur au lieu et à la date du diagnostic.

Selon la norme NF P 03-201 de mars 2012, l'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Le présent constat n'a pas vocation à être utilisé en tant que cahier des charges pour la réalisation de travaux de traitement palliatif des bois en cas de signalement de dégradations dues à des insectes xylophages.

Les insectes xylophages et leurs traces qui sont recherchés sont limités aux termites sauf demande expresse d'extension de l'investigation aux autres agents de dégradation biologique du bois. Ces derniers peuvent toutefois être signalés en observation sans que ce signalement préjuge d'une recherche exhaustive et que l'absence éventuelle de signalement de ces autres agents de dégradation biologique du bois puisse faire l'objet d'un appel en garantie. L'absence d'indices d'infestation signifie qu'il n'a pas été possible de détecter leur présence et/ou des traces visibles de présences suivant la méthode d'investigation préconisée par la norme NF P 03-201 de mars 2012. Cette recherche est effectuée et limitée, sauf mission différente expressément spécifiée, aux constructions décrites ainsi que sur les sols et végétaux aux abords de l'immeuble jusqu'à une distance de 10 m du bien examiné, dans les limites de la propriété.

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016.

Dans les immeubles collectifs, l'état relatif à la présence de termites concerne exclusivement les parties privatives faisant l'objet de la vente, sauf mission différente expressément spécifiée à la commande. Sur demande, les parties communes pourront faire l'objet d'un diagnostic complet et spécifique. Néanmoins, celles-ci pourront être visitées en partie par le diagnostiqueur sans pour autant les exonérer des vices-cachés liés aux termites.

Conformément à l'article L. 271-6 de l'ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Il n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Deux catégories de termites en France métropolitaine :

- Termites souterrains (Réticulitermes) : termites très dévastateurs pour les habitations. Catégorie de termites ciblée par la réglementation. Ils vivent dans les sols et remontent dans les bâtis à la recherche de cellulose dont ils se nourrissent (bois œuvrés ou non, papier, carton). Durant leur recherche de nourriture, ils peuvent dégrader de nombreux autres matériaux dont ils ne s'alimentent pas (plâtres, isolants, PVC...).
- Termites dits de bois secs (Kaloterme) : termites très rarement rencontrés dans les bâtis et causant des dégâts ponctuels. Ils se rencontrent essentiellement dans les départements du pourtour méditerranéen.

Définitions (selon normes)

Etat relatif à la présence de termites : situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites souterrains et/ou de bois sec et/ou arboricoles (pour les DOM).

Rapport de l'état relatif à la présence de termites : document décrivant la situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites.

Agent de dégradation biologique du bois : insectes destructeurs du bois et champignons lignivores.

Altération biologique : dégradation d'aspect et/ou des propriétés mécaniques causées par des agents de dégradation biologiques.

Infestation : présence ou indice de présence de termites.

Opérateur : personne physique qui réalise l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Donneur d'ordre : personne physique ou morale qui commande la réalisation d'un état relatif à la présence de termites dans un ou plusieurs bâtiments.